

AAGROUP LILLE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 24, avenue du Peuple Belge
59800 LILLE
901 697 763 RCS LILLE METROPOLE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trente-et-un juillet,
A 12 h 00,

Les associés de la Société AAGROUP LILLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur demande de la Présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CANIVET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- Un exemplaire des statuts de la Société.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bruno MASSON de son mandat de Directeur Général à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Directeur Général, pour une durée illimitée :

Monsieur Patrice BUISINE
Né le 2 mars 1967 à SECLIN
De nationalité Française
Demeurant au : 12 Place Genevières - 59000 LILLE

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs de direction que le Président.

Conformément aux dispositions des statuts, le Directeur Général aura comme le Président le droit de représenter la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Monsieur Patrice BUSINE, accepte les fonctions de Directeur Général et déclare n'être atteint qu'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les Associés.

Le Président

Philippe CANIVET

✓ Certified by  yousign

Patrice BUISINE

✓ Certified by  yousign

Les Associés

Patrice BUISINE

✓ Certified by  yousign

Monsieur Patrice BUISINE¹

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général

Philippe CANIVET

✓ Certified by  yousign

Patrice BUISINE

✓ Certified by  yousign

¹ Signature suivie de la mention « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »